

**MAIRIE LES ARQUES**

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE LES ARQUES**

**SEANCE DU 23 Juin 2025** tenue à la salle du conseil en séance ordinaire en présence de Monsieur le Maire, Jérôme Bonafous et des membres du conseil municipal suivant

Monsieur BONAFOUS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Monsieur BOURHOVEN ROGER	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Madame JOUHANNEAU SYLVIA	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Madame LACOMBE CHRISTELLE	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
Monsieur MOUSSEAU PHILIPPE	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Monsieur REDOULES FABRICE	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Madame BERNA ISABELLE	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Madame BOUSQUET VALERIE	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Monsieur NEGRONI JONATHAN	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Monsieur VENERIN PASCAL	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration
Madame GOULDING SYLVIA	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Procuration

Le Quorum est de 6 membres. Le nombre de voix pour cette séance est de 10 membres et une procuration.

Procuration : Madame LACOMBE a donné procuration à Mr BOURHOVEN.

Le secrétariat de séance est assuré(e) par : **Pascal VENERIN**

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente : 14 Avril 2025**

**Signature du PV de la séance du 14 Avril 2025 par**

Le Maire : Jérôme Bonafous

Le Secrétaire de séance : Madame SYLVIA JOUHANNEAU

Le Procès- verbal est ainsi arrêté pour diffusion sur le panneau d'affichage.

## **Points à l'ordre du jour**

Mr le Maire informe l'Assemblée que les point 3 Approbation du PLUi, point 4 Adhésion au CAUE, point 5 Tarification des pièges à frelons sont supprimés de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition.

### **Point N° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente : 14 Avril 2025**

Signature du PV de la séance du 14 Avril 2025 par

Le Maire : Jérôme Bonafous

Le Secrétaire de séance : Madame SYLVIA JOUHANNEAU

Le Procès- verbal est ainsi arrêté pour diffusion sur le panneau d'affichage.

#### **Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Point N° 2 - Approbation de la convention archivage avec le centre de gestion de la FPT**

Le Maire informe l'assemblée :

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R 1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire (ou Président) en cas de faute constatée.

La commune doit s'assurer que ses archives sont conformes à cette obligation.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Lot a mis en place un service d'aide et d'accompagnement à l'archivage. Il propose différentes prestations permettant d'avoir des archives conformes à la réglementation.

Dans un premier temps la collectivité peut solliciter le service du CDG pour obtenir un diagnostic suivi d'un devis qui déterminera le nombre de jours d'intervention de l'archiviste et le coût.

Le diagnostic s'élève à 250 euros.

*République Française – Département du Lot*

Le tarif proposé par le centre de gestion est de 50 euros de l'heure soit 300 euros pour une journée de 6 heures.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par le CDG qui précise en outre que le diagnostic sera déduit du montant de la facturation de la prestation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à faire établir un diagnostic sur l'état des archives
- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation

**Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Questions diverses :**

Mr le Maire informe les élus qu'il a reçu un devis pour l'achat de tables de pique-nique pour un montant de 430 € HT. Les élus conviennent de réfléchir sur leurs implantations.

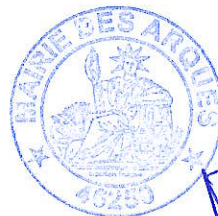
Mme Sylvia GOULDING propose de déplacer le repas des aînés à la mi-septembre et fêter les 100 ans de Mr Raymond LAVAL. L'ensemble des élus est d'accord.

Mr le Maire propose de demander un devis au Restaurant la Récréation pour la réception qui aurait lieu le 3<sup>ème</sup> week-end de septembre soit le 20 Septembre à midi (à confirmer).

Les Arques, le 25 Juin 2025

Secrétaire de Séance  
Mr Pascal VENERIN

Monsieur le Maire,  
Jérôme BONAFOUS



Le Maire,  
Jérôme BONAFOUS

